

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1731

8 septembre 2009

SOMMAIRE

AAS (Ambient Activity Systems) S.à.r.l.	83042	IIF Int'l Debt Investments S.à r.l.	83045
Aqua Shipping S.A.	83046	IIF Int'l Equity Investments S.à r.l.	83045
Aqua Shipping S.A.	83085	IIF LuxCo2 S.à r.l.	83044
A.R.A. Engineering S.à r.l.	83048	Indican Holding S.A.	83042
Azzurra Nettoyage s.à r.l.	83086	International Corporate Activities S.A.	83087
Baninter S.A.	83087	Investment Capital Partners SPF	83063
Bathmann S.A.	83048	Ironbridge II Luxembourg Holdings S.à r.l.	83049
Bel International S.A.	83048	Land & Sea S.A.	83047
Big Mountain S.A.	83042	La Quessine S.A.	83046
Bonster S.A.	83049	Larissa S.A.	83045
Brando International S.A.	83048	Lars Krogius Survey S.A.	83047
Caiman Investissements S.A.	83088	Limanon Investments S.à r.l.	83051
Conny S.A.	83045	Limoreal S.A.	83050
Crallon	83042	LSRC II Investor S.à r.l.	83045
Dirilou S.à r.l.	83051	Malthom S.A.	83054
DSG S.à r.l.	83050	Manchester (Luxembourg) S.à r.l.	83051
European Airport Services S.A.	83044	Mezzanove Finance S.à.r.l.	83088
European Civil Aviation Services SA	83044	National Architecture S.A.	83053
Explor Holding	83049	Plastwood International S.A.	83047
FDV II Participation Company S.A.	83047	Polka Real Estate Holdings S. à r.l.	83085
Fermaca Luxembourg S.à r.l.	83049	Santiago Investments S.A.	83046
FGF Lux S.A.	83050	SeaQuest Ship Management S.A.	83043
FLE Holdco	83051	Secret de Famille S.à r.l.	83043
FSG S.A.	83057	Société Européenne Chimique S.A.	83046
Hearing International Group S.A.	83050	Solidaire S.A.	83046
Hexion Specialty Chemicals Luxembourg	83068	Stallion Management S.A.	83043
Hills Japan S.à r.l.	83077	Systran Luxembourg	83043
Hotlux S.A.	83086	TIA Europe S.A.	83044
Hularo Luxembourg S.à r.l.	83042	UniCredit International Bank (Luxembourg) S.A.	83074
ICGSLuxhold S.à r.l.	83048	Vema-Tec G.m.b.H.	83085
ICGSRedstone S.à r.l.	83043	Waldtec S.A.	83052
Idra International S.A.	83047	Walnut	83044

Crallon, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 87.415.

—
Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique en date du 22 juillet 2009

L'administrateur unique, Monsieur Gianluca Ninno, décide de transférer le siège social de la société du L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider au L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009105320/14.

(090126699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

AAS (Ambient Activity Systems) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 1, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 130.713.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009105679/10.

(090126952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Indican Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 48.882.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009106110/10.

(090127536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Hularo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 85.656.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009106109/10.

(090127507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Big Mountain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 86.916.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BIG MOUNTAIN S.A.

Référence de publication: 2009106084/10.

(090127286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Secret de Famille S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 31, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 138.930.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009106083/10.

(090127280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Systran Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 54.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009106085/10.

(090127310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Stallion Management S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 54.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009106274/10.

(090127260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

SeaQuest Ship Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009106277/10.

(090127265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

ICGSRedstone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 122.187.

Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance tenu au siège social de la société le 4 août 2009.

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège de la société au 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ICGSRedstone S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009106408/14.

(090127403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

TIA Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 59.603.

Le Bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009106287/10.

(090127283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Walnut, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 51.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009106285/10.

(090127279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

IIF LuxCo2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 130.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009106788/10.

(090128698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

European Civil Aviation Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 74.969.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2009.

Pour European Civil Aviation Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009106616/12.

(090127575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

European Airport Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 71.049.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 Août 2009.

Pour European Airport Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009106613/12.

(090127596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

IIF Int'l Equity Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 138.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009106786/10.

(090128702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

IIF Int'l Debt Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 136.354.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009106787/10.

(090128699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Conny S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 131.764.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009106784/10.

(090128704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Larissa S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 22.316.

Le Bilan au 31.03.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ
Administrateur

Référence de publication: 2009106749/11.

(090128490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

LSRC II Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 146.583.

Suite à la cession du 16 juillet 2009:

13 808 parts sociales sont détenues par "Neubauer Family Foundation (IRS EIN: 25-6627704)" dont le siège se situe à
1717 Arch Street, Suite 4050, Philadelphia, PA 19103 (USA) et,

Pour LSRC II Investor S.à r.l.

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009106048/13.

(090126973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Santiago Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 118.538.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009106773/10.

(090128642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Société Européenne Chimique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 39.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009106775/10.

(090128640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Solidaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 56.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009106776/10.

(090128639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

La Quessine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 105.972.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009106750/11.

(090128484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Aqua Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 74.092.

Par la présente, je suis au regret de devoir vous présenter ma démission, avec effet immédiat, au poste d'administrateur de votre société.

Anvers, le 04 mars 2008.

Signé pour copie conforme

Pascale MILLIM / M. Van Geel Frank

Avocat à la Cour / -

Référence de publication: 2009106062/13.

(090126462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Lars Krogus Survey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 114.349.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009106770/10.

(090128646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Plastwood International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 94.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009106772/10.

(090128643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Land & Sea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 107.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009106777/10.

(090128638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Idra International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 72.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009106779/10.

(090128636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

FDV II Participation Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.627.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance de la Société tenue le 19 mai 2009

Les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FDV II Participation Company S.A.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009105326/14.

(090126493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

ICGSLuxhold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 516.775,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 122.188.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance tenu au siège social de la société le 4 août 2009.

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège de la société au 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ICGSLuxhold S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009106407/14.

(090127416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Bathmann S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 112.154.

—
Le Bilan au 31.03.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009106744/11.

(090128458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Bel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 112.419.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009106781/10.

(090128713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Brando International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.492.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009106782/10.

(090128709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

A.R.A. Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4885 Lamadelaine, 14, rue de la Providence.

R.C.S. Luxembourg B 86.281.

—
Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009107307/9.

(090128877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Ironbridge II Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 122.618.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ironbridge II Luxembourg Holdings S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009106193/12.

(090127198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Fermaca Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 134.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fermaca Luxembourg S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009106195/12.

(090127200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Bonster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 80.801.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BONSTER S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009106198/12.

(090127202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Explor Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 14.653.

Extrait des résolutions prises par les administrateurs en date du 3 août 2009

Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Gérard BIRCHEN, démissionnaire, dont il achèvera le mandat qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme
Pour EXPLOR HOLDING
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009106267/18.

(090127251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Limoreal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 104.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIMOREAL S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009106201/12.

(090127205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

DSG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 114.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DSG S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009106203/12.

(090127208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Hearing International Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 90.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HEARING INTERNATIONAL GROUP S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009106186/12.

(090127194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

FGF Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 85.016.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 juin 2009

1. Le mandat de commissaire aux comptes de la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers est arrivé à expiration et n'est pas renouvelé.

2. La société à responsabilité limitée KPMG AUDIT, R.C.S. Luxembourg B n° 103 590, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 07 AOÛT 2009.
Pour extrait sincère et conforme
Pour FGF Lux S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009106260/18.

(090127399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Limanon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 117.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIMANON INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009106191/12.

(090127196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Manchester (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.308.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MANCHESTER (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009106206/12.

(090127210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Dirilou S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 103.248.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Signature

LA GERANCE

Référence de publication: 2009106221/12.

(090127223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

FLE Holdco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 142.337.

Veillez noter que la nouvelle adresse de Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, président du conseil de gérance de la société, est dorénavant la suivante:

L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich

De plus, veuillez noter que la nouvelle adresse de Monsieur Gilles ETRILLARD et de Monsieur Jérôme BALLADUR, gérants de la société, est dorénavant la suivante:

F-75009 Paris, France, 24-26, rue Ballu

Luxembourg, le 6 août 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour FLE Holdco

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009106263/18.

(090127315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Waldtec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 60.731.

L'an deux mille neuf, le douze juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WALDTEC S.A., dénommée ci-après "la Société", avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 septembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 688 du 8 décembre 1997, dont les statuts ont été modifiés par acte reçu par Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juillet 1999, publié au Mémorial C, numéro 795 du 26 octobre 1999, immatriculée au RCS de Luxembourg section B numéro 60731, ci-après "la Société".

Bureau

L'assemblée est ouverte à treize heures trente sous la présidence de Monsieur Patrick VAN HEES, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Composition de l'assemblée

Il existe actuellement 1.250 (mille deux cent cinquante) actions d'égale valeur, toutes intégralement souscrites et libérées et représentant l'intégralité du capital social de EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents).

Le nom des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et leur nombre des actions qu'ils détiennent a été porté sur une liste de présence dressée par les membres du bureau et signée par les actionnaires présents ou leur mandataire, document auquel les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé et Réquisition du Président

Le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Ordre du jour:

La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Transfert du siège social de Luxembourg à Foetz, à l'adresse 10, rue de l'Industrie, L-3895 Foetz et modification de l'article trois des statuts.
2. Suppression de la valeur nominale des actions, mise en conformité de l'expression du capital en devise euro et modification du premier paragraphe de l'article cinq des statuts.
3. Constatation de la démission de Monsieur Michel MAENDLY de son mandat d'administrateur et décharge.
4. Nomination de Monsieur Frédéric HUBERT en qualité d'administrateur.
5. Divers.

Constatation de la validité de l'assemblée

Les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social, déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour et se reconnaissent dûment convoqués, considérant l'assemblée comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour. L'exposé du Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée.

Résolutions

Après avoir entendu l'exposé par le Président des raisons qui ont motivé les points à débattre, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de Luxembourg à Foetz, et d'en fixer l'adresse au 10, rue de l'Industrie à L-3895 Foetz.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le siège de la société est établi à Foetz."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions et de mettre en conformité l'expression du capital avec la devise euro.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents), représenté par 1.250 (mille deux cent cinquante) actions sans désignation de valeur nominale, toutes égales et disposant chacune d'une voix aux assemblées générales."

Cinquième résolution

L'assemblée générale constate la démission de Monsieur Michel MAENDLY de son mandat d'administrateur, l'accepte et décide de lui accorder une entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Frédéric HUBERT, informaticien, né le 2 juillet 1981 à Pontivy (France), demeurant professionnellement au 10, rue de l'Industrie, L-3895 Foetz, en qualité d'administrateur pour un mandat prenant cours à la date d'aujourd'hui jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: Van Hees, Dublet, Boulard, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juin 2009. LAC/2009/23223. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009106941/86.

(090128145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

National Architecture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 11, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 40.334.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 mai 2008

L'Assemblée Générale Ordinaire:

- accepte la démission du commissaire aux comptes, Lux-Audit S à r.l., et ce rétroactivement à la date du 1^{er} avril 1992.

- nomme commissaire aux comptes Madame Annie LANDRY, née BERGERET, 14, rue Pasteur, 78540 Vernouillet, et ce rétroactivement à la date du 1^{er} avril 1992. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2013.

- Constate la fin du mandat de Mme Dominique SENAC, administrateur-délégué résidant 17, chemin Noir, 13200 ARLES et de Madame Annie BERGERET, administrateur résidant 14, rue Pasteur, 78540 Vernouillet.

- nomme administrateur, M. Norbert AIGOIN, résidant 5, Impasse Paul PARAY, 34500 BEZIERS pour une durée de 6 ans. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

- nomme administrateur, M. Frédéric SCHILTZ, résidant 24, Bromber Road, W14 9PB Londres, Grande-Bretagne pour une durée de 6 ans. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

- renouvelle le mandat d'administrateur et d'administrateur délégué de Madame Nathalie SCHILTZ, 1, Place Royale, 78230 LE PECQ pour une durée de 6 ans. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Le Conseil d'administration se compose de:

Madame Nathalie SCHILTZ, 1, Place Royale, 78230 Le Pecq

Monsieur Norbert AIGOIN, 5, Impasse Paul Paray, 34500 BEZIERS

Monsieur Frédéric SCHILTZ, 24, Bromber Road, W14 9PB, Londres, Grande-Bretagne.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour NATIONAL ARCHITECTURE S.A.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à.r.l.

Expert-Comptable - Réviseur d'Entreprises

57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009107024/36.

(090128955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Malthom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6562 Echternach, 105, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.611.

— STATUTEN

Im Jahre zwei tausend neun.

Den sechsten August.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Günter HAMMLING, Geschäftsführer, wohnhaft in D-54636 Mülbach, Neustrasse 11.

Welcher Komparsent den handelnden Notar ersuchte die Satzungen einer zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

I. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital

Art. 1. Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „MALTHOM S.A.“.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Art. 3. Die Gesellschaft hat zum Zweck den Gross- und Einzelhandel von Industrietechnik und insbesondere mit Schweissgeräten, Schweißtechnik, sowie aller in diesem Zusammenhang stehenden Zubehörteile.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000,-) und ist aufgeteilt in drei hundert zehn (310) Aktien mit einem Nennwert von je EINHUNDERT EURO (€ 100,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 6. Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

II. - Verwaltung und Aufsicht

Art. 7. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

Art. 8. Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

Art. 10. Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

Art. 11. Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrat oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalters, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

Art. 12. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

III. - Generalversammlung

Art. 13. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gut-zuheissen.

Art. 14. Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am dritten Freitag des Monats Juni um 10.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapital vertreten, muss sie einberufen werden.

Art. 15. Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

Art. 16. Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 17. Fünf Prozent des Reingewinns fliessen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

Art. 18. Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

Art. 19. Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

Art. 20. Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom zehnten August eintausendneuhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet im Jahre 2010 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der alleinige Anteilhaber die DREI HUNDERT ZEHN (310) Aktien zu zeichnen.

Sämtliche Aktien wurden voll und in bar eingezahlt demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über den Betrag von EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000,-), wie dies dem Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

83057

Erklärung

Der Komparent erklärt seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Gründungskosten

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten irgendwelcher Art werden abgeschätzt auf ungefähr ein tausend drei hundert Euro (€ 1.300,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann nimmt der alleinige Anteilhaber folgende Beschlüsse:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf eins und die Zahl der Kommissare auf einen festgesetzt.

2.- Zum alleinigen Verwalter wird bestellt:

- Herr Günter HAMMLING, Geschäftsführer, geboren in Bitburg (Deutschland), am 25. Februar 1963, wohnhaft in D-54636 Mülbach, Neustrasse 11,

welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten und verpflichten kann

3.- Zum Kommissar wird bestellt:

Die Gesellschaft M.Kessler S.à r.l. mit Sitz in L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 137.701.

4.- Die Mandate des alleinigen Verwalters und des Kommissars enden bei Gelegenheit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

5.- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6562 Echternach, 105, route de Luxembourg.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars. Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: G. HAMMLING, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 07 août 2009. Relation: ECH/2009/1084. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 12. August 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009107233/168.

(090128270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

FSG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 147.608.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt et un juillet

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

IFSG S.A., une société anonyme luxembourgeoise avec siège social au 4 rue Dicks, L-1417 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 17 juillet 2009;

ladite procuration après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination "FSG S.A." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou bureaux peuvent être ouverts tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, déterminé à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet le conseil en général et notamment fiscal et pourra prester des services dans le domaine de la comptabilité, de la fiscalité, et de la gestion et administration de sociétés et d'immeubles, le calcul de traitements et de salaires et la prestation de tous autres services. La Société a aussi pour objet toute opération de location, de licence, de courtage et d'intermédiation dans le domaine des biens mobiliers et immobiliers, matériels ou immatériels, dans le domaine du service et d'une manière générale dans la transaction, la mise à disposition et le financement de biens et de services et toutes prestations de services annexes ou complémentaires tels que les activités d'intermédiation de clientèle. La Société peut agir comme administrateur et/ou gérant de sociétés, liquidateur de société, ainsi que de commissaire aux comptes et accepter tout autre mandat. La Société peut aussi développer et acquérir des droits de propriété intellectuelle qu'elle peut exploiter ou sur lesquels elle peut accorder des licences. La société ne pourra cependant effectuer d'activité nécessitant l'obtention d'une autorisation d'établissement qu'après l'obtention de l'autorisation relative à l'activité concernée.

3.2. La Société a aussi pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité-publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.6. La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par cinquante mille (50.000) actions sous forme nominative sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.3. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.

6.3. Les actions nominatives seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.

7.2 Les membres du conseil d'administration peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Administrateur de catégorie A" et "Administrateur de catégorie B".

7.3 Les administrateurs seront élus par les actionnaires en assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1. ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

7.4 Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.5 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procédera à la nomination définitive.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1. des Statuts.

8.3. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2. Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et, si des Administrateur de catégorie A et des Administrateur de catégorie B ont été nommés, au moins un Administrateur de catégorie A et un Administrateur de catégorie B est présent ou représenté. Les décisions du conseil d'administration ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées et, si des Administrateur de catégorie A et des Administrateur de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

9.9. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.

9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondateurs de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondateur de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 10. Représentation.

10.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société.

10.2. Dans l'éventualité où deux catégories d'administrateurs sont créées (Administrateur de catégorie A et Administrateur de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Administrateur de catégorie A et d'un Administrateur de catégorie B.

10.3. La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs.

11.1. Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondateurs de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués

conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4. des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1. Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts

13.2. Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues aux lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Supervision

Art. 14. Exercice Social et Assemblée générale annuelle.

14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des administrateurs et auditeur(s) de la Société.

14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin de chaque année à 10h00 du matin. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.

15.2. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des Bénéfices.

16.1.11 sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

16.3. Les dividendes devront être payés aux lieu et place déterminés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société.

16.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI. Dissolution - Liquidation

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

Disposition générale

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Dispositions transitoires:

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Sur ces faits,

IFSG S.A., prénommée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 50.000 actions sous forme nominative, sans valeur nominale, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinquante mille euros (EUR 50.000).

Le montant de cinquante mille euros (EUR 50.000) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à EUR 1.200,-.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée administrateur unique de la Société pour une durée qui expirera au sixième anniversaire de la date des présentes:

- IFSG S.A. ayant son siège social au 4 rue Dicks, L-1417 Luxembourg, ayant comme représentant permanent Monsieur Carlo Schneider, résidant au 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg.

2. Lucilinburhuc Services S.A. est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une durée qui expirera à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société.

3. Le siège social de la Société est établi au 4 rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30149. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, prénommé.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009107253/338.

(090128248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Investment Capital Partners SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 147.617.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le treize juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

Monsieur François-Xavier Cabay, responsable trésorerie, né à Verviers (Belgique) le 7 novembre 1974, demeurant à L-8077 Bertrange (Luxembourg), 242, route de Luxembourg, ici représenté par Jonathan Burger, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration établie le 7 juillet 2009;

Monsieur Vlad Galea, investment banker, né à Bucarest (Roumanie) le 13 octobre 1979, demeurant à UK-W14 8EZ Londres (Royaume-Uni) Flat 2, 1 Russell Gardens, ici représenté par Jonathan Burger, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration établie le 6 juillet 2009;

Monsieur Julien Renaux, business development manager, né le 26 janvier 1978 à Tunis (Tunisie), demeurant à L-1310 Luxembourg, 52, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ici représenté par Jonathan Burger, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration établie le 6 juillet 2009;

Madame Natacha Santin, employée privée, né à Liège (Belgique) le 26 octobre 1976, demeurant à B-4920 Sougné Remouchamps (Belgique), 10C Rouge Thier, ici représentée par Jonathan Burger, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration établie le 7 juillet 2009;

Monsieur Vincent Morimont, vétérinaire, né à Namur (Belgique) le 7 mai 1968, demeurant à B-6800 Libramont (Belgique) 17, Au Charnay, ici représenté par Jonathan Burger, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration établie le 7 juillet 2009;

Monsieur Franck Luxembourger, chef trader, né à Thionville (France) le 20 juillet 1972, demeurant à F-57330 Hettange-Grande (France) 35, allée du Daim, ici représenté par Jonathan Burger, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration établie le 3 juillet 2009;

Monsieur Raymond Luxembourger, retraité, né à Thionville (France) le 25 janvier 1939, demeurant à F-57440 Algrange (France) 18, rue des Roses, ici représenté par Jonathan Burger, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration établie le 6 juillet 2009;

Monsieur Lino D'Aversa, gérant de sociétés, né à Hayange (France) le 2 juillet 1965, demeurant à F-57100 Thionville (France) 8, rue du Rhin, ici représenté par Jonathan Burger, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration établie le 6 juillet 2009;

Monsieur Jonathan Burger, avocat à la Cour, né à Thionville (France) le 7 septembre 1979, demeurant à L-1466 Luxembourg, 12 rue Jean Engling.

Lesquelles procurations resteront après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF, sous la dénomination de Investment Capital Partners SPF (ci-après la "Société").

Art. 2. Définitions. En plus des autres termes définis dans d'autres clauses des présents Statuts, les mots et les termes qui suivent auront les significations suivantes à moins que le contexte ne requière une signification différente:

"Statuts" signifie les présents statuts dans leur forme actuelle ou tels qu'amendés de temps en temps;

"Conseil de Gérance" signifie le conseil de gérance de la Société;

"Société" signifie la société de gestion de patrimoine familial constituée sous la forme sociale de société à responsabilité limitée régie par les présents Statuts;

"Loi" signifie la loi datée du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

"Gérants" signifie les gérants de la Société membres du Conseil de Gérance et "Gérant" signifie n'importe lequel d'entre eux;

"Associés" signifie les personnes enregistrées dans le registre des associés en tant que détenteurs de parts sociales et "Associé" signifie n'importe lequel d'entre eux pris individuellement;

"Registre des Associés" signifie le registre maintenu au siège social de la Société conformément à l'article 185 de la Loi;

"Parts sociales" signifie les parts sociales émises par la Société et "Action" signifie n'importe laquelle d'entre elles.

"Délai" signifie un délai de trois ans à compter de la constitution de la Société.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la société de gestion de patrimoine familial (SPF).

En outre la société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ses intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet ou de son but.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Dénomination. La Société aura la dénomination Investment Capital Partners SPF.

Art. 6. Siège social. Le siège social est établi à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire de ses Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant ou en cas de pluralité de Gérants, par une décision du Conseil de Gérance.

Art. 7. Capital social - Parts sociales.

1. CAPITAL SOUSCRIT

Le capital social de la Société est fixé à deux cent trente mille Euros (230.000,- EUR) représenté par deux cent trente (230) Parts Sociales d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul Associé, la Société est une société unipersonnelle dans le sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'Associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont établis par écrit.

2. MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

3. PARTICIPATION AUX PROFITS

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

4. INDIVISIBILITE DES PARTS SOCIALES

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

5. TRANSFERT DE PARTS SOCIALES

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chaque Associé ne sont transmissibles que dans le cadre des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi, et sous réserve du respect des stipulations expressément prévues au présent article, indiquées ci-après.

Avant l'expiration du Délai, les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des Associés représentant la totalité du capital social, et sur base de la présentation des motifs à l'appui de la cession des Parts Sociales de l'Associé concerné, devant l'assemblée générale des Associés.

A partir de l'expiration du Délai, les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des Associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Les transferts de Parts Sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de son acceptation conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6. ENREGISTREMENT DES PARTS SOCIALES

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 8. Gérance.

1. NOMINATION ET REVOCATION - CONSEIL DE GERANCE

La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Le(s) Gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement Associé(s).

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des Associés.

Un Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Associés.

Les membres du Conseil de Gérance ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des Associés. La Société pourra rembourser au(x) Gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance.

2. POUVOIRS

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des Associés relèvent de la compétence du Gérant ou en cas de pluralité de Gérants de la compétence du Conseil de Gérance.

3. REPRESENTATION ET SIGNATURE AUTORISEE

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque Gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 8.2.

La Société peut être engagée par la seule signature du Gérant unique et en cas de pluralité de Gérants par la seule signature d'un seul des membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation ainsi que n'importe quelles autres conditions pertinentes relevant de ce mandat.

4. PRESIDENT, VICE-PRESIDENT, SECRETAIRE, PROCEDURES

Le Conseil de Gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, qui ne doit pas être un Gérant et qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Associés.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un Gérant.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance.

En cas de pluralité de Gérants, les résolutions seront prises à la majorité des voix exprimées par les Gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Les décisions prises par écrit, approuvées et signées par tous les Gérants, produiront effet au même titre que les décisions prises à une réunion du Conseil de Gérance. Une telle approbation pourra faire l'objet d'un seul ou de plusieurs documents séparés.

Chaque Gérant et tous les Gérants peuvent participer aux réunions du Conseil de Gérance via téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les Gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion.

5. RESPONSABILITE DES GERANTS

Le(s) Gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'Associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale.

En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des Parts Sociales qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité pour lequel un vote à l'unanimité est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire quand le nombre des Associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des Associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des Associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 5^{ème} jour du mois de juin, à 10 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du Conseil de Gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des Associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel/lesquels ne doit/doivent pas être un Associé. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - comptes annuels.

1. L'EXERCICE SOCIAL

L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

2. LES COMPTES ANNUELS

Chaque année, le Gérant ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire, contenant une indication sur toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan, le compte de profits et pertes, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque Associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de profits et pertes et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) aux comptes constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à (aux) Associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des Associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, référence est faite aux dispositions de la Loi, et à la loi du 11 mai 2007 relative à la société de gestion de patrimoine familial.

Art. 16. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps et, en de pluralité d'Associés, par l'assemblée des Associés, selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteurs	Nombre de Parts		Montant souscrit (EUR)
	Sociales		
Monsieur François-Xavier Cabay	50		50.000
Monsieur Vlad Galea	40		40.000
Monsieur Julien Renaux	20		20.000
Madame Natacha Santin	20		20.000
Monsieur Vincent Morimont	20		20.000
Monsieur Franck Luxembourger	20		20.000
Monsieur Raymond Luxembourger	20		20.000
Monsieur Lino D'Aversa	20		20.000
Monsieur Jonathan Burger	20		20.000
TOTAL	230		230.000

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par tous les Associés par des versements en numéraire. En conséquence, le montant de deux cent trente mille Euros (230.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais estimés

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ à mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Résolution des/de (l')associé(s)

1. La Société est administrée par le Conseil de Gérance composé de(s) Gérant(s) suivant(s):

(a) Monsieur Julien Renaux, business development manager, né le 26 janvier 1978 à Tunis (Tunisie), demeurant à L-1310 Luxembourg, 52, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

(b) Monsieur Franck Luxembourger, chef trader, né le 20 juillet 1972 à Thionville (France), demeurant à F-57330 Hettange-Grande (France) 35, allée du Daim.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au(x) comparant(es), tels que représentés, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Burger J., C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juillet 2009. Relation: LAC/2009/28010. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme - Délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009107224/249.

(090128554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Hexion Specialty Chemicals Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 147.615.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of July.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HEXION SPECIALTY CHEMICALS, Inc. a corporation constituted and existing under the laws of New Jersey, with federal number 13-0511250 and registered office at 180, East Broad Street, Columbus, Ohio 43215, United States of America,

duly represented by Mr. Gérald STEVENS lawyer, residing professionally in L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre Dame, by virtue of a proxy under private seal, given in Columbus, Ohio, USA, on March 9th, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée" under the name of "HEXION SPECIALTY CHEMICALS LUXEMBOURG" (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended and by the present Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members and to any other place in Luxembourg-City by means of a resolution of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

Art. 4. The object of the Company is the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests.

The purpose of the Company is, in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, preferred equity certificates, debentures, notes and other securities, including those issued by any Government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner except by public issuance, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner. Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of connected patents and licences.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible bonds and debentures, except by public issuance. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private corporation as well as to the administration, management, control and development of these participating interests.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose.

Title II. Capital - Units

Art. 5. The subscribed capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1) each.

Art. 6. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by an unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 9. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

Art. 10. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Art. 11. For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

Title III. Administration

Art. 12. The Company shall be managed by one or several managers, who need not to be members of the corporation.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 13. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 15. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any person or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 16. Towards third parties the Company is validly bound by the joint signature of 2 (two) managers or by the single signature of the sole manager, or by single signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 17. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 18. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December thirty-first of the year two thousand and nine.

Art. 19. The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the corporation, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Title IV. Winding up - Liquidation

Art. 20. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The appearing person represented as described above has subscribed and has paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Member	Subscribed capital	Paid-up capital	Number of corporate units
Hexion Specialty Chemicals, Inc.	12,500	12,500	12,500

The 12,500 (twelve thousand five hundred) corporate units of the Company have been fully paid-up by the subscriber, proof of which payment having been given to the undersigned notary, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred) is as of now available to the Company.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1.000).

Resolutions of the sole member

The Sole Member of the Company, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed in L- 2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
2. The number of managers is set at 1 (one).
3. The following person is appointed as manager for an undefined duration:

- Mrs Ellen German BERNDT, Corporate Secretary and Associate General Counsel, born on January 17th, 1953, at New York, United States of America, residing at 2221 Sandover Road, Upper Arlington, Ohio 43220, United States of America.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le dix-septième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

HEXION SPECIALTY CHEMICALS, Inc., une "corporation" constituée sous le droit de l'Etat du New Jersey, avec numéro d'identification federal 13-0511250, avec siège social à 180, East Broad Street, Columbus, Ohio 43215, Etats-Unis d'Amérique,

dûment représentée par Maître Gérald STEVENS, avocat, demeurant professionnellement à 8, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Columbus, Ohio, Etats-Unis, le 9 mars 2009.

Ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant indiqué, ont requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Titre I^{er}. Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de "HEXION SPECIALTY CHEMICALS Luxembourg" (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre localité de la ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, certificats d'actions privilégiés, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen sauf par voie d'émission publique, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles et de titres de créance, sauf par voie d'émission publique. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Art. 6. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 7. Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 12. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas être nécessairement associé de la Société.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunération et durée des mandats.

Art. 13. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou email de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou email.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou email.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunion des gérants.

Art. 14. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 15. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des membres, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe de 2 (deux) gérants, ou par la seule signature du gérant unique, ou encore par la seule signature de toute personne à qui le conseil des gérants a délégué le pouvoir de signature.

Art. 17. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 18. L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre, à l'exception du premier exercice social qui débutera au jour de constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille neuf.

Art. 19. A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 21. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Paiement

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a souscrit et libéré par apport en numéraire les montants suivants:

Associé	capital souscrit	capital libéré	nombre de parts sociales
HEXION SPECIALTY CHEMICALS, Inc.	12.500	12.500	12.500

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de la Société ont été intégralement libérées par le souscripteur de sorte que la somme de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ce dont il a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représenté comme ci-avant indiqué, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
2. Le nombre de gérants est fixé à 1 (un)
3. La personne suivante est nommée gérant pour une durée illimitée:

- Madame Ellen German BERNDT, Corporate Secretary and Associate General Counsel, né le 17 janvier 1953 à New York, demeurant à 2221 Sandover Road, Upper Arlington, Ohio 43220, Etats Unis d'Amérique.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande de la comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire, ès-qualité qu'il agit, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Gérald Stevens, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2009. LAC/2009/28794. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009107226/346.

(090128544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

UniCredit International Bank (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 103.341.

In the year two thousand and nine, the thirty-first day of July.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, is held an extraordinary general meeting of the shareholders of UniCredit International Bank (Luxembourg) S.A., a société anonyme, having its registered office at 8-10 rue Jean Monet, L-2180 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 103.341, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary at the time residing in Luxembourg, on 30 September 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 18 October 2004, number 1040. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary at the time residing in Luxembourg, on 29 October 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 20 November 2004, number 1183 (the "Company").

The meeting was opened at 12:10 PM with Mr Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Astrid Wagner, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Ms Raphaela Savelsberg, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Approval of the transfer by the Company of its private banking branch of activities to HVB Banque Luxembourg S.A., in accordance with the transfer plan published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 30 June 2009, number 1248;

2. Approval of the transfer price of five million euro (EUR 5,000,000);

3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will remain annexed to this deed.

III. That the whole corporate capital is present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

Sole resolution

WHEREAS, the general meeting has due knowledge of:

- the transfer plan dated 24 June 2009, as it has been published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 30 June 2009, number 1248, and according to which the Company transfers without dissolution its private banking branch of activities, and particularly all the assets and liabilities related to such activities (the "Branch of Activities"), to HVB Banque Luxembourg S.A.; and

- the annual accounts and management reports of the last three financial years of HVB Banque Luxembourg S.A. and the Company.

THEREFORE, unanimously resolves to approve the terms of the transfer plan and the transfer, the evaluation of the assets and liabilities transferred and sets the final consideration for the transfer at five million euro (EUR 5,000,000).

The general meeting states that in accordance with article 295 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the documents listed here above were at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company at least on month prior to this general meeting.

The shareholders of the Company are fully aware of the background and terms and conditions of the transfer plan and resolve to waive, in accordance with article 296 of the Law, their right to be presented with:

- a detailed written report of the board of directors of the Company and of the board of directors of HVB Banque Luxembourg S.A. explaining the draft terms of the transfer and setting out their legal and economic grounds; and

- a report drafted by a réviseur d'entreprises (independent expert) on the transfer.

The general meeting resolves that the transfer of the Branch of Activities shall be effective between the parties on 1st August 2009.

The general meeting further resolves that from an accounting and tax perspective, the transfer of the Branch of Activities will be considered as effective as from 1st August 2009 with regard to HVB Banque Luxembourg S.A. and to the Company.

The general meeting notes that this transfer of the Branch of Activities has been submitted to the provisions of articles 285 to 308, except 303, of the Law and that this transfer will therefore lead to the transfer ipso jure of all the assets and liabilities related to the Branch of Activities to HVB Banque Luxembourg S.A. in accordance with article 308bis-5 of said Law.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the persons signed together with the notary this deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendneun, am einunddreissigsten Juli.

Vor uns, Maître Paul BETTINGEN, Notar mit Amtssitz in Niederanven, wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der UniCredit International Bank (Luxembourg) S.A., einer société anonyme mit Sitz in L-2180 Luxemburg, 8-10, rue Jean Monnet, eingetragen bei dem Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 103.341, gegründet am 30. September 2004 gemäß notarieller Urkunde von Maître Frank Baden, Notar mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 18. Oktober 2004, Nummer 1040. Die Satzung wurde zuletzt am 29. Oktober 2004 gemäß einer Urkunde von Maître Frank Baden geändert, Notar mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 20. November 2004, Nummer 1183 veröffentlicht wurde (die "Gesellschaft").

Die Versammlung wird um 12 Uhr 10 mit Herrn Alexander Olliges, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, als Vorsitzendem eröffnet, welcher Frau Astrid Wagner, Avocat à la Cour, wohnhaft in Luxemburg, zur Schriftführerin ernennt.

Die Versammlung wählt Frau Raphaela Savelsberg, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, zum Stimmzähler.

Der Versammlungsausschuss ist somit bestellt und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar, folgendes zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung

1. Zustimmung zu der Übertragung des Teilbetriebs Privatkundengeschäft (Private Banking) der Gesellschaft an die HVB Banque Luxembourg S.A. in Übereinstimmung mit dem Übertragungsplan, welcher im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 30. Juni 2009, Nummer 1248 veröffentlicht wurde.

2. Zustimmung zum Einbringungspreis in Höhe von fünf Millionen euro (EUR 5.000.000).

3. Verschiedenes.

II. Dass alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind; die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste verzeichnet ist; die Anwesenheitsliste, nachdem diese durch die Aktionäre sowie durch die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre unterschrieben wurde, wurde vom Versammlungsausschuss geprüft und unterzeichnet.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, nach Paraphierung "ne varietur1" durch die erschienen Parteien, bleiben dieser Urkunde beigelegt.

III. Dass, da das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und die anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, dass ihnen die Tagesordnung der Versammlung rechtzeitig bekanntgegeben wurde und sie vor der Versammlung von der Tagesordnung Kenntnis erlangt haben, keine förmliche Ladung erforderlich war.

IV. Dass die Versammlung, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß bestellt ist und daher rechtmäßig über alle Tagesordnungspunkte beraten kann.

Die Generalversammlung ersucht den Notar, die folgenden Beschlüsse zu beurkunden:

Einzigter Beschluss

In Anbetracht dessen, dass die Generalversammlung gebührende Kenntnis hat von:

- dem Übertragungsplan vom 24. Juni 2009, der im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 30. Juni 2009, Nummer 1248 veröffentlicht wurde, und gemäß welchem die Gesellschaft den Teilbetrieb ihres Privatkundengeschäfts (Private Banking), und insbesondere alle damit verbundenen Aktiva und Passiva (der "Teilbetrieb") ohne Auflösung der Gesellschaft an die HVB Banque Luxembourg S.A. überträgt; und

- den Jahresabschlüssen und Lageberichten zu den letzten drei Geschäftsjahren der HVB Banque Luxembourg S.A. und der Gesellschaft.

Demzufolge beschließt die Generalversammlung einstimmig, den Bestimmungen des Übertragungsplanes und der Übertragung, der Bewertung der übertragenen Aktiva und Passiva zuzustimmen und setzt die endgültige Gegenleistung für die Übertragung auf fünf Millionen Euro (EUR 5.000.000,-) fest.

Die Generalversammlung stellt fest, dass in Übereinstimmung mit Artikel 295 des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner aktuellen Fassung (das "Gesetz"), die vorangehend aufgeführten Dokumente den Aktionären mindestens einen Monat vor dieser Versammlung am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung standen.

Die Aktionäre der Gesellschaft haben volle Kenntnis vom Hintergrund und den Bestimmungen des Übertragungsplanes und beschließen, gemäß Artikel 296 des Gesetzes auf ihr Recht zu verzichten, die folgenden Dokumente zur Verfügung gestellt zu bekommen:

- einen ausführlichen schriftlichen Bericht des Verwaltungsrates der Gesellschaft und des Verwaltungsrates der HVB Banque Luxembourg S.A., welcher die vorgeschlagenen Bestimmungen der Übertragung erläutert und ihre rechtlichen und wirtschaftlichen Gründe darlegt; und

- einen von einem unabhängigen Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises) erstellten Bericht über die Übertragung.

Die Generalversammlung beschließt, dass die Übertragung des Teilbetriebs zwischen den Parteien am 1. August 2009 wirksam wird.

Die Generalversammlung beschließt weiterhin, dass die Übertragung aus buchhalterischer und steuerlicher Sicht ab dem 1. August 2009 für die HVB Banque Luxembourg S.A. und die Gesellschaft als wirksam betrachtet wird.

Die Generalversammlung stellt fest, dass die Übertragung des Teilbetriebs den Regelungen der Artikel 285 bis 308, mit Ausnahme des Artikels 303 des Gesetzes unterliegt und dass diese Übertragung mithin zu einer Übertragung ipso iure aller Aktiva und Passiva im Zusammenhang mit dem Teilbetrieb an die HVB Banque Luxembourg S.A. gemäß Artikel 308bis-5 des Gesetzes führt.

Worüber diese notarielle Urkunde in Luxemburg zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Der beurkundende Notar, der die englische Sprache beherrscht, bestätigt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Personen in englischer Sprache mit nachfolgender deutscher Übersetzung aufgenommen wird; auf Verlangen der erschienenen Personen und im Fall von Abweichungen der englischen von der deutschen Fassung, kommt der englischen Fassung Vorrang zu.

Die vorstehende Niederschrift ist den erschienenen Personen, welche dem Notar mit Name, Vorname, Familienstand und Wohnsitz bekannt sind, verlesen worden und vom Notar zusammen mit diesen unterzeichnet worden.

Gezeichnet: Alexander Olliges, Astrid Wagner, Raphaela Savelsberg, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 31 juillet 2009. LAC / 2009 / 31143. Reçu 12,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Für gleichlautende Kopie, Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 31. Juli 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009107429/145.

(090128470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Hills Japan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 172.750,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 141.117.

In the year two thousand and nine, on the tenth of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 91.796, here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 8 July 2009;

2. Kamoulox Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.891, here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 8 July 2009;

3. Euroheart Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.526, here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 8 July 2009;

(Lone Star Capital Investments S.à r.l., Kamoulox Investments S.à r.l. and Euroheart Investments S.à r.l. are collectively hereafter referred to as the Shareholders).

Which proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder, acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "Hills Japan S.à r.l." (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.117, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître Martine Schaeffer dated 13 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-N ° 2243 of 13 September 2008, that has been amended since by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 6 July 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to amend and restate the articles of association of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolution unanimously:

Sole resolution

The Shareholders resolve to amend and restate the articles of association of the Company. The articles of association shall thus read henceforth in their English version as follows:

Art. 1. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (hereafter the Company).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name of "Hills Japan S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 172,750 (one hundred seventy-two thousand seven hundred fifty euro) represented by 1,382 (one thousand three hundred eighty-two) shares by the issuance of 1,281 (one thousand two hundred eighty-one) shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) per share each. The Company may not issue additional share capital or any preferred equity certificates other than as provided or required by the Master Investment Agreement (as defined below).

Art. 7. Subject to the Master Investment Agreement, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Companies Act and subject to the relevant provisions of the master investment agreement entered into by the Company on 8 July 2009 (the Master Investment Agreement), as applicable.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A manager and one B manager or by the sole signature of one A manager. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. (i) The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

(ii) In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

(iii) However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

(iv) The following matters shall be required to be submitted to the shareholders for approval and may only be adopted by one or several shareholders owning at least half of the Company's share capital:

(a) any material change to the organizational documents of the Company's subsidiaries, Revival 1 TMK and Revival 2 TMK, two Japanese tokutei mokutei kaisha (the TMKs), including, without limitation, the modification of any material rights attached to the units held by the Company in the TMKs;

(b) except as otherwise provided in Article 14 (v) (c) or the Master Investment Agreement, including without limitation, Section 10.9 thereof, any amendment, modification, waiver or termination in whole or part of the Transaction Documents, as defined in the Master Investment Agreement;

(c) any approval, material amendment, or modification of any Business Plan, as defined in the Master Investment Agreement, provided that any changes which have not otherwise been approved by unanimity of the shareholders or disclosed to all of the shareholders, will be disclosed to the other shareholders as promptly as reasonably practicable after they are implemented;

(d) except as expressly required or permitted by the Transaction Documents, as defined in the Master Investment Agreement, the entry into any loan, issuance of any loan capital, incurrence of any indebtedness secured by any underlying assets held by the TMKs, entry into any commitment with any person to borrow money, or the use or distribution of the proceeds of any such loans, indebtedness or borrowings except for bank overdrafts in the ordinary course of business and that are not material in amount, excluding any loans made to Affiliates, as defined in the Master Investment Agreement, of the TMKs that are outstanding prior to the Effective Date, as defined in the Master Investment Agreement;

(e) except for the Servicing Agreements, as defined in the Master Investment Agreement, the entry into by the Company of any asset management agreement, servicing agreement, asset advisory agreement or similar agreement with any

asset manager or servicer in respect of the underlying assets held by the TMKs, or amendment or supplement of the terms of any such agreement or the Servicing Agreements, as defined in the Master Investment Agreement; or

(f) agreement to do any of the matters enumerated in clauses (a) through (e) above.

Each shareholder shall be provided reasonable prior written notice before any of the foregoing actions are taken which in the good faith reasonable judgment of the shareholder(s) proposing to take such action reasonably could result in any Elliott Adverse Consequences, as defined in the Master Investment Agreement.

(v) The following matters may only be adopted the unanimity of the shareholders:

(a) the amendment or modification of the purchase agreement of the underlying assets held by the TMKs which would result in an increase of the aggregate acquisition capital of the underlying assets as provided by the Master Investment Agreement;

(b) subject to the establishment of reasonable reserves for Operating Capital, as defined in the Master Investment Agreement, or in respect of actual or contingent liabilities, in each case as agreed by the Servicer, as defined in the Master Investment Agreement, and/or shareholders owning at least half of the Company's share capital and subject to any deductions or withholdings for taxes as required by applicable law, the failure to distribute proceeds derived from the underlying assets as soon as reasonably practicable following their receipt and to the extent permitted under applicable law, the Transaction Documents and the terms of any third party financing entered into by the Company, including (i) in the case of each TMK, the payment of principal and interest on the TMK Bonds, as defined in the Master Investment Agreement, and in payment of dividends on, and redemptions on, the TMK Preferred Shares, as defined in the Master Investment Agreement, issued by such TMK, (ii) in the case of Star Debt Investments Holdings KK, a Japan kabushiki kaisha, in payment of principal and interest on the Star Debt Loans or any SCM Loans, as defined in the Master Investment Agreement, (iii) under the form of yield payment under the preferred equity certificates (PECs) issued by the Company, redemption of the PECs and/or payment of dividends on, and redemption of, the shares of the Company; without limiting the foregoing, no proceeds derived from the underlying investments shall be reinvested in the acquisition of, or capital expenditures (other than maintenance capital expenditures) in respect of, any other assets or property and (iv) in the case of KK LC Hotels Holdings, a Japan kabushiki kaisha, in payment of principal and interest on the LCHH Loan, as defined in the Master Investment Agreement;

(c) any amendment, modification, waiver or termination of any of the Transaction Documents in whole or in part, or any change to the structure or terms of the Company or the TMKs (other than as required by applicable law) or the investment activities or other transactions contemplated by the Transaction Documents, in each case which could reasonably be expected to materially and adversely alter:

- the tax, accounting or economic consequences (subject to the last clause of this Article 14(v)(c)) to any of the shareholders or their affiliates from their investment in the Company or the TMKs, or their direct or indirect interest in any underlying assets held by TMKs, including any changes in the allocation, priority or relative percentages of any proceeds to be received by any shareholder or its affiliates from or in connection with any Resolution, as defined in the Master Investment Agreement; or

- the return on capital invested by any of the shareholders or their affiliates in the Company or the TMKs or any of the underlying assets held by the TMKs; however, any approval, amendment or modification of any Business Plan properly approved in accordance with Article 14(iv)(c) is not subject to this Article 14(v)(c);

(d) except as expressly required or permitted by the Transaction Documents, the entry into any transaction involving the Company, the TMKs or any underlying assets held by the TMKs in which a party to the Master Investment Agreement or its affiliates has a material financial interest or reasonably could derive any material benefit, and in the event any such party requests that the shareholders permit the Company to enter into any such transaction, such party must first provide full disclosure of the nature of the relevant relationships and material terms and anticipated benefits to such party or its affiliates from such transaction;

(e) the re-investment of any revenues derived from the underlying assets held by the TMKs or any proceeds derived from any Resolution, or any transactions described in Article 14(iv)(d);

(f) the placement of, or the petition, procurement or permission to allow placement of, the Company or any of the TMKs under or subject to a proceeding provided by the relevant bankruptcy law or any other insolvency or other proceeding;

(g) once the Star Debt Special Share, as defined in the Master Investment Agreement, is issued, any actions as to which there are veto rights associated with the Star Debt Special Share; or

(h) notwithstanding anything contained herein to the contrary, any of the matters enumerated in Article 14(iv) to the extent such action reasonably could result in any Elliott Adverse Consequences, as defined in the Master Investment Agreement.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association."

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing parties signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le dix juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg,

A COMPARU:

1. Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, ici représentée par Meissener Josiane, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 8 juillet 2009;

2. Kamoulox Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois établie au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.891, ici représentée par Meissener Josiane, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 8 juillet 2009;

3. Euroheart Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois établie au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.526, ici représentée par Meissener Josiane, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 8 juillet 2009;

(Lone Star Capital Investments S.à r.l., Kamoulox Investments S.à r.l. et Euroheart Investments S.à r.l. sont repris ci-après sous le terme d'Associés).

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'ils représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "Hills Japan S.à r.l." (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B141.117, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître Martine Schaeffer du 13 août 2008, publié auprès du Mémorial, Recueil Sociétés et Associations C, ? 2243 du 13 septembre 2008, modifié depuis pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer du 6 juillet 2009, non encore publié auprès du mémorial.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Décision de modifier et de reformuler les statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont pris unanimement la résolution suivante:

Résolution unique

Les Associés décident de modifier et de reformuler les statuts de la Société. La version française des statuts aura donc désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (ci-après, la Société).

Art. 2. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations, droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et vendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société est dénommée "Hills Japan S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 172.750 (cent soixante-douze mille sept cent cinquante euros) représenté par 1.382 (mille trois cent quatre-vingt-deux) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune. La Société ne pourra émettre ni capital social supplémentaire ni preferred equity certificates autrement que prévu ou requis par le Pacte d'Investissement (tel que défini ci-dessous).

Art. 7. En accord avec les conditions du Pacte d'Investissement, le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la Loi de 1915 et les provisions y relatives du Pacte d'Investissement conclu par la Société le 8 juillet 2009 (le Pacte d'Investissement).

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou par la seule signature d'un gérant A. Le conseil de gérance peut élire parmi les membres un gérant délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre de compétence du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et être constituée d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. (i) L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

(ii) En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

(iii) Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises qu'avec l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

(iv) les décisions suivantes devront être soumises à l'approbation des associés et ne peuvent être adoptées que par un ou plusieurs associés détenant au moins la moitié du capital social:

(a) toute décision relative à une modification significative apportée aux documents statutaires des filiales de la Société, Revival 1 TMK et Revival 2 TMK, deux sociétés japonaises de type tokutei mokutei kaisha (les TMKs) y compris et sans restriction, à une modification des droits significatifs attachés aux parts sociales détenues par la Société dans les TMKs;

(b) à moins qu'autrement prévu à l'article 14 (v) (c) ou par le Pacte d'Investissement, y compris le point 10.9 de celui-ci, toute décision relative à une modification, un abandon ou à la résiliation de tout ou partie des Documents de Transaction, tels que définis dans le Pacte d'Investissement;

(c) toute décision relative à l'approbation, l'amendement substantiel ou la modification du Business Plan, tel que défini dans le Pacte d'Investissement, dans la mesure où toute modification qui n'aurait pas été approuvée à l'unanimité par les associés ou divulguée à l'ensemble des associés, sera divulguée aux autres associés aussi rapidement que raisonnablement possible après sa mise en œuvre;

(d) sauf si expressément requis ou permis par les Documents de Transaction, tels que définis dans le Pacte d'Investissement, toute décision relative à la conclusion de tout prêt, l'émission de tout emprunt, la souscription à toute dette garantie par des actifs sous-jacents détenus par les TMKs, la signature de tout accord avec une personne quelconque afin d'emprunter de l'argent, ou l'utilisation ou la distribution des revenus issus de ces prêts, endettements ou emprunts, à l'exception des découverts bancaires liés à l'activité normale de l'entreprise et dont le montant n'est pas significatif, à l'exclusion des prêts accordés aux Filiales (telles que définies dans le Pacte d'Investissement) des TMKs, qui restent ouverts avant la Date Effective, telle que définie dans le Pacte d'Investissement; ou

(e) à l'exclusion des Contrats de Services, tels que définis dans le Pacte d'Investissement, toute décision relative à la signature de tout contrat de gestion d'actif, de tout contrat de services, contrats de conseil pour actifs ou contrats similaire avec un gestionnaire d'actif ou prestataire de services concernant les actifs sous-jacents détenus par les TMKs, ou les modifications ou ajouts aux clauses de ces contrats ou aux Contrats de Services, tels que définis dans le Pacte d'Investissement;

(f) tout accord afin de pouvoir procéder à l'une des actions reprises aux clauses (a) et (e) ci-dessus.

Chaque associé sera dans un délai raisonnable averti à l'avance lorsque l'une des dispositions ci-dessus sera prise qui, d'après l'avis des associés proposant ces dispositions, pourrait avoir des Conséquences Négatives sur la structure Elliott, telle que définie dans le Pacte d'Investissement.

(v) les décisions suivantes ne peuvent être adoptées qu'à l'unanimité des associés:

(a) les modifications du contrat d'acquisition des actifs sous-jacents détenus par les TMKs qui résulteraient en une augmentation du capital global servant à l'acquisition des actifs sous-jacents, comme prévu dans le Pacte d'Investissement;

(b) sous réserve de la constitution de réserves suffisantes en Capital d'Exploitation, tel que défini dans le Pacte d'Investissement, ou eu égard au passif effectif ou éventuel, mais dans tous les cas, comme convenu par le Prestataire de Services, tel que défini dans le Pacte d'Investissement, et/ou les associés détenant au moins la moitié du capital social de la Société, réserves diminuées des montants et retenues pour impôts requis par la loi applicable, le manquement à la distribution, dès qu'elle pouvait raisonnablement être faite et telle qu'autorisée par la loi, les Documents de Transaction et les conditions liées aux financements externes par des tiers reçus par la Société, des revenus issus des actifs sous-jacents, et qui comprennent (i) dans le cas de chacune des TMK, le paiement du principal et des intérêts sur les Obligations TMK, telles que définies dans le Pacte d'Investissement et en paiement de dividendes sur les Parts Préférentielles de TMK, ou les rachats de ces parts, telles que définies dans le Pacte d'Investissement émis par ladite TMK, (ii) dans le cas de Star Debt Investments Holdings KK, une société japonaise de type kabushiki kaisha, en paiement du principal et des intérêts des Prêts Star Debt ou de tous Prêts SCM, tels que définis dans le Pacte d'Investissement (iii) sous la forme d'un yield dans le cadre des Preferred Equity Certificates (PECs) émis par la Société, le rachat des PECs et/ou le paiement d'un dividende sur et le rachat des parts sociales de la Société; aucun revenu issu des investissements sous-jacents ne sera réinvesti dans l'acquisition d'autres biens ou propriétés ou dépensé en équipements (autrement qu'en entretien) et (iv) dans le cas de KK LC Hotels Holdings, une société japonaise de type kabushiki kaisha, le manquement au paiement du principal et des intérêts relatifs au Prêt LCHH, tel que défini dans le Pacte d'Investissement;

(c) toute modification, abandon ou résiliation d'une partie ou de l'entièreté de l'un des Documents de Transaction, tels que définis dans le Pacte d'Investissement, ou toute modification dans la structure de la Société ou des TMKs (autrement que requis par la loi applicable) ou dans les activités d'investissement ou les autres transactions envisagées dans les Documents de Transaction, tels que définis dans le Pacte d'Investissement, ceci à chaque fois que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que ces modifications soient significatives et aient des conséquences défavorables:

- sur la situation comptable, fiscale ou économique (sous réserve de la dernière clause du présent article 14(v)(c)) de l'un des associés, de leurs filiales découlant des investissements dans la Société ou dans les TMKs, y compris en ce qui concerne l'attribution ou la perception par ces associés ou leurs filiales, de profits issus de l'une des Résolutions, telles que définies dans le Pacte d'Investissement; ou

- le retour sur le capital investi par l'un des associés ou leurs filiales dans la Société ou les TMKs ou l'un des actifs sous-jacents détenus par les TMKs; cependant, toute approbation ou modification d'un Business Plan approuvé dans les règles et conformément aux termes de l'Article 14 (iv)(c) n'est pas soumis à cet Article 14 (v)(c);

(d) à moins que cela ne soit expressément requis ou permis par les Documents de Transaction, tels que définis dans le Pacte d'Investissement, la signature de toute transaction qui concerne la Société, les TMKs, tout actif sous-jacent détenu par les TMKs et dans lequel l'une des parties au Pacte d'Investissement, ou les filiales de ces parties, dispose d'un intérêt financier significatif ou serait raisonnablement susceptible d'en tirer un profit significatif, et dans le cas où l'une de ces parties demande aux associés d'autoriser la Société à conclure l'une de ces transactions, ladite partie doit tout d'abord pleinement dévoiler la nature des liens en question, les conditions matérielles et les profits escomptés dans le cadre de cette transaction à cette partie ou ses filiales;

(e) le réinvestissement des bénéfices issus des actifs sous-jacents détenus par les TMKs ou de tout revenu issu des Décisions ou transactions décrites au point (d) ci-dessus;

(f) l'assignation de la Société ou de l'une des TMKs en procédure d'insolvabilité, toute requête ou toute autorisation s'y rapportant, telle que prévue par la loi sur la faillite applicable ou tout autre type de procédure d'insolvabilité;

(g) une fois la Part Sociale Spéciale Star Debt (telle que définie dans le Pacte d'Investissement) émise, toute action associée aux droits de véto liés à ladite Part Sociale Spéciale Star Debt;

(h) l'une des décisions énumérées à l'article 14(iv) dans la mesure où ces actions seraient susceptibles d'avoir des Effets Négatifs sur la Structure Elliott, tels que définis dans le Pacte d'Investissement.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net peut être distribué aux associés selon la participation qu'ils détiennent dans la Société. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 juillet 2009. Relation: LAC/2009/28188. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009107236/445.

(090128184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Vema-Tec G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6681 Merttert, 2B, rue de Manternach.

R.C.S. Luxembourg B 64.475.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.08.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009107285/10.

(090128781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Aqua Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 74.092.

Par la présente, je suis au regret de devoir vous présenter ma démission, avec effet immédiat, au poste d'administrateur de votre société.

Hoevenen, le 04 mars 2008.

Signé pour copie conforme

Pascale MILLIM / M. Van Keymeulen Frank

Avocat à la Cour / -

Référence de publication: 2009106063/13.

(090126465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Polka Real Estate Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 134.414.

Extrait des résolutions des associés prises le 12 mai 2009

Les associés de Polka Real Estate Holdings S.à.r.l. ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

- d'accepter la démission de:

* Luxembourg Corporation Company S.A., 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

* CMS Management Services S.A., 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

de leur fonction de gérants, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

- de nommer, avec effet immédiat, à la fonction de gérant de la catégorie «A» de la société pour une durée illimitée:

* John Cassin, né le 4 décembre 1940 à New-York résidant professionnellement 14-16 Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg

- de nommer, avec effet immédiat, aux fonctions de gérants de la catégorie «B» de la société pour une durée illimitée:
- * Koen Lozie, né le 24 juin 1965 à Deinze demeurant 18, Rue des Sacrifiés, L-8356 Garnich
- * Joseph Winandy, né le 16 février 1946 à Ettelbruck demeurant 92, rue de l'Horizon, L-5960 Itzig
- de décider que vis-à-vis des tiers, la «Société» sera engagée par la signature conjointe d'un gérant «A» et d'un gérant «B».

Pour copie conforme
Polka Real Estate Holdings S.à .r.l
J. Winandy / J. Cassin

Référence de publication: 2009106818/27.

(090128250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

Azzurra Nettoyage s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1953 Luxembourg, 20, rue François Lascombes.

R.C.S. Luxembourg B 143.109.

Cession de parts sociales

Entre les soussignés:

- 1) Monsieur Bariviera Xavier, né le 26 avril 1960 à Luxembourg, demeurant à
- 2) L-4989 Sanem, 92, rue Emmanuel Servais,
ci-après qualifié le cédant, d'une part; et
Monsieur RIZZI Domenico, né le 22 juin 1961 à Monopoli (I), demeurant à L-1953 Luxembourg, 20, rue François Lascombes,
ci-après qualifié le cessionnaire, d'autre part; Il a été convenu ce qui suit:
 - 1) Le cédant cède au cessionnaire qui accepte 51 parts sociales libérées à concurrence de 100% de la société à responsabilité limitée AZZURRA NETTOYAGE s.à r.l. avec siège social à L-1953 Luxembourg, 20, rue François Lascombes, RCSL B 143 109 pour le prix de 1 € (un Euro).
 - 2) Le cessionnaire reconnaît avoir reçu les titres qui lui ont été cédés et le cédant déclare avoir touché le prix dû.
 - 3) Le cessionnaire décharge formellement le cédant de tous versements qui doivent éventuellement encore être faits sur ces titres ainsi que de toute autre obligation qui résulterait ou pourrait résulter pour le cédant de la propriété temporaire des dits titres.
 - 4) La présente convention est régie par la loi luxembourgeoise et toutes les contestations seront de la compétence du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

Fait en triple exemplaire à Luxembourg, le 31 JUIL. 2009.

Signatures

Le cédant / Le cessionnaire

Référence de publication: 2009104835/27.

(090125884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Hotlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 38.118.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 4 août, 2009

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de HOTLUX SA ("la société"), il a été décidé comme suit:

1. D'accepter la démission de Luxembourg Administration Services Limited en tant Commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat;
2. De nommer C.A.S. Services S.A., ayant son adresse au 20, rue de la Poste, L- 2346 Luxembourg, en tant Commissaire aux comptes de la Société, son mandat expirant lors de l'Assemblée Annuelle devant se tenir en 2010;
3. De prendre note du changement de l'adresse de Helena Lundin du 4, Tyskbagargatan, S-114 43, Stockholm, Suède vers le Stampfiweg 20, CH-6045 Meggen Suisse;
4. De prendre note du changement de l'adresse de John Dunér du 4, Poklavägan S-11740 Stockholm, Suède vers le Alsnögatan 24, SE-116 41 Stockholm, Suède;
5. De renouveler le mandat des Administrateurs suivants, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2009 qui se tiendra en 2010:
 - a. Helena Lundin

- b. Anders J. Palm
- c. Markus Stieger
- d. John Dunér

Luxembourg, le 4 août, 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2009105620/27.

(090126591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Baninter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.469.

—
Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 8 mai 2009.

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. M. Gérard MATHEIS a démissionné de ses mandats d'administrateur et de administrateur-délégué.
3. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat d'administrateur.
4. M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
5. M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
6. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
7. M. Philippe TOUSSAINT, pré-qualifié, a été nommé président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 06 août 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour BANINTER S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009105678/27.

(090126859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

International Corporate Activities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 10.548.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 17 juillet 2009 que, le mandat des administrateurs étant venu à échéance, ont été renommés administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2010:

- Monsieur Jean PIRROTTE, directeur d'assurances e.r., demeurant à L-1635 Luxembourg, 2, Allée Léopold Goebel, président du conseil d'administration
- Monsieur Lou HUBY, directeur honoraire de la Commission européenne e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, administrateur directeur
- Monsieur Pierre SCHMIT, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, administrateur directeur
- Monsieur Nico SCHAEFFER, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, administrateur
- Monsieur Mathis HENGEL, docteur en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, administrateur

- Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, administrateur

Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2009105793/27.

(090126993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Caiman Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 96.282.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 21 avril 2009

Sixième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg; Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2015.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de Messieurs Thierry FLEMING, Claude SCHMITZ et Guy HORNICK, anciennement sise 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg et transférée 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAIMAN INVESTISSEMENTS S.A.

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Guy HORNICK

Deux Administrateurs

Référence de publication: 2009106006/27.

(090126788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Mezzanove Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.959.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé en date du 2 Juin 2009:

- d'accepter la démission de Monsieur Francesco Moglia comme gérant de la Société avec effet au 29 septembre 2008; et

- de nommer pour une durée illimitée, et avec effet 29 septembre 2008, Monsieur Seiji Amino, né le 1^{er} juin 1963 à Kobe (Hyoho), Japon, ayant son adresse professionnelle au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, comme gérant de la Société.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009106286/17.

(090127902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.
